



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 juin 2022

2022.06.08.013

**DÉLIBÉRATION PORTANT MISE À JOUR DES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS  
DES INSTALLATIONS ET SERVICES D'ÉDUCATION ET PETITE ENFANCE  
DE LA VILLE DE GARCHES.**

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 8 juin 2022 à 18 heures 00, en Mairie, sous la Présidence de Madame Jeanne BECART Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Bertrand OLIVIERO, Béatrice BODIN, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Julien MAGITTERI, Charlotte BAQUET, Allain MAIRE, Bruno GUERRA, Marc LAUNAY, Nathalie LOUVEL, Sophie RECHSTEINER, Thierry DE PONCINS, Patricia SAVIN, Benoît CUIGNET, Grégoire VERSPIEREN, Caroline FACY, Grégory DEBAUVE, Emilie BRIAND, Roman JACQUEMONT, Solène ALLANIC, Agnès DUMONT, Yann BURSTEIN, Laurence DERMAGNE, Françoise GUYOT, Philippe HERZOG.

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Benoît BAS a donné pouvoir Jeanne BECART, Sylvie THOMAS-DURIER a donné pouvoir Thierry DE PONCINS, Pierre-Louis BRIÈRE a donné pouvoir Grégory DEBAUVE, Nathalie BOINET a donné pouvoir Patricia SAVIN, Yves MENEL a donné pouvoir Yann BURSTEIN, Sylvie BOSSET a donné pouvoir Laurence DERMAGNE,

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	27
Nombre de pouvoirs	6
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Grégory DEBAUVE

Envoyé en préfecture le 09/06/2022

Reçu en préfecture le 09/06/2022

Affiché le 09.06.2022



ID : 092-219200334-20220608-2022\_06\_08\_013-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L2111-1 à L.2121-41 ;

Vu le Règlement intérieur de fonctionnement des structures municipales d'accueil de jeunes enfants ;

Vu le Règlement intérieur des prestations périscolaires et extrascolaires ;

Vu le Règlement à l'attention des usagers du Temps des loisirs de la Commune de Garches ;

Vu l'avis de la commission de l'éducation, sport, jeunesse, culture, loisirs, monde associatif du 30 mai 2022 ;

Vu l'avis de la commission des affaires sociales, solidarité, santé, handicap du 31 mai 2022 ;

Vu l'avis de la commission de l'équipement, urbanisme, développement économique et emploi, développement durable, environnement et sécurité du 1<sup>er</sup> juin 2022 ;

Vu l'avis de la commission administration générale et finances du 1<sup>er</sup> juin 2022 ;

Considérant qu'il convient de regrouper et mettre à jour la multitude de règlements intérieurs de la Commune et de les rassembler par pôles, considérant notamment les règlements suivants qu'il convient d'actualiser :

- Règlement intérieur de fonctionnement des structures municipales d'accueil de jeunes enfants ;
- Règlement intérieur des prestations périscolaires et extrascolaires ; et
- Règlement à l'attention des usagers du Temps des Loisirs ;

Considérant les éléments susvisés ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APPROUVE** les règlements intérieurs actualisés suivants :

- Règlement intérieur de fonctionnement des structures municipales d'accueil de jeunes enfants ;
- Règlement intérieur des prestations périscolaires et extrascolaires ; et le
- Règlement à l'attention des usagers du Temps des Loisirs.

**DONNE** pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**A la majorité des suffrages exprimés, 7 abstentions s'étant manifestées.**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Jeanne BECART

